Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

Des Bonnes Pratiques pour nos Milieux Aquatiques

Grenville•sur•la•Rouge
De Cœur et de Nature

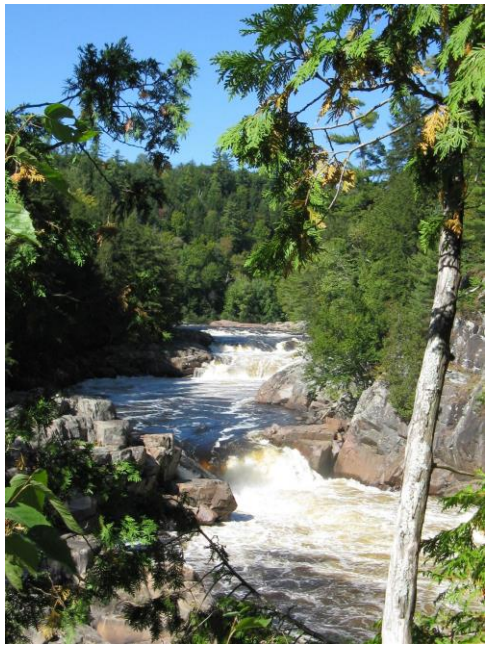

Oriana Farina, MSc.
Inspectrice en environnement
Service de l'aménagement du territoire

Plan de la présentation

La santé des nos milieux aquatiques

1. L’accélération du processus d'eutrophisation
2. Les menaces :
    - Cyano-bactéries (algues bleu-vert)
    - Envasement, Sédimentation et Érosion des berges
    - Envahissement par les plantes

La bande riveraine

Les milieux humides

Les bonnes pratiques

Les outils

1. La création des associations des riveraines
2. Projet de lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes dans la MRC d’Argenteuil (PAEE)
3. Suivis environnementaux - Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)

Le processus d'eutrophisation

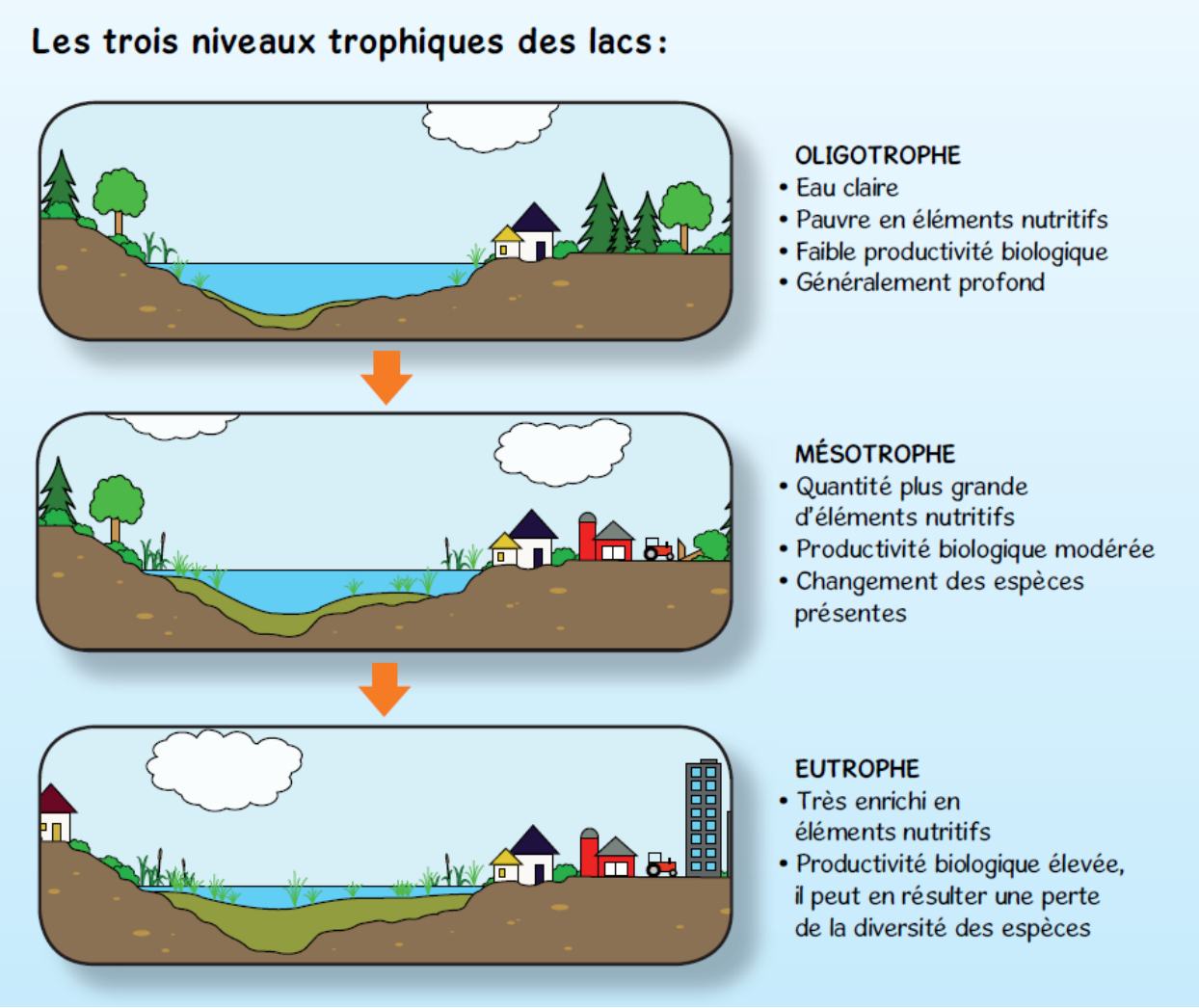

Source : Bleu Laurentides - Au menu : un régime faible en azote et phosphore. CRE Laurentides 2013

L'accélération du processus d'eutrophisation

Lac non Habité vs Lac Habité :
Les pressions humaines ...

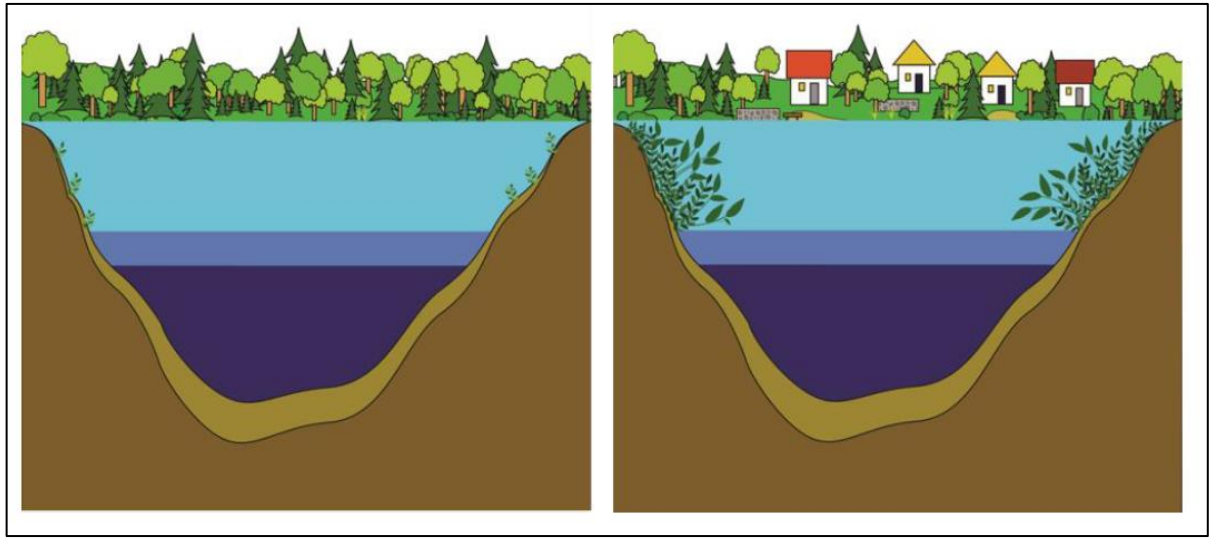

CAUSES:

Naturelles

- Ruissellement dans le bassin versant
- Milieux inondés

Humaines

- Épandage d'engrais à des fins agricoles ou horticoles (chimiques ou naturels)
- Utilisation de produits domestiques contenant des phosphates
- Rejets d'eaux usées industriels, urbains et domestiques (installation septique non conforme)
- Modifications de la couverture végétale naturelle du bassin versant (absence de végétation riveraine, déboisement, imperméabilisation des surfaces, etc.)
- Modifications des tracés et aménagements des cours d'eau (remblayage, canalisation, fossés routiers, etc.)

Source : Bleu Laurentides - Au menu : un régime faible en azote et phosphore. CRE Laurentides 2013

L'accélération du processus d'eutrophisation

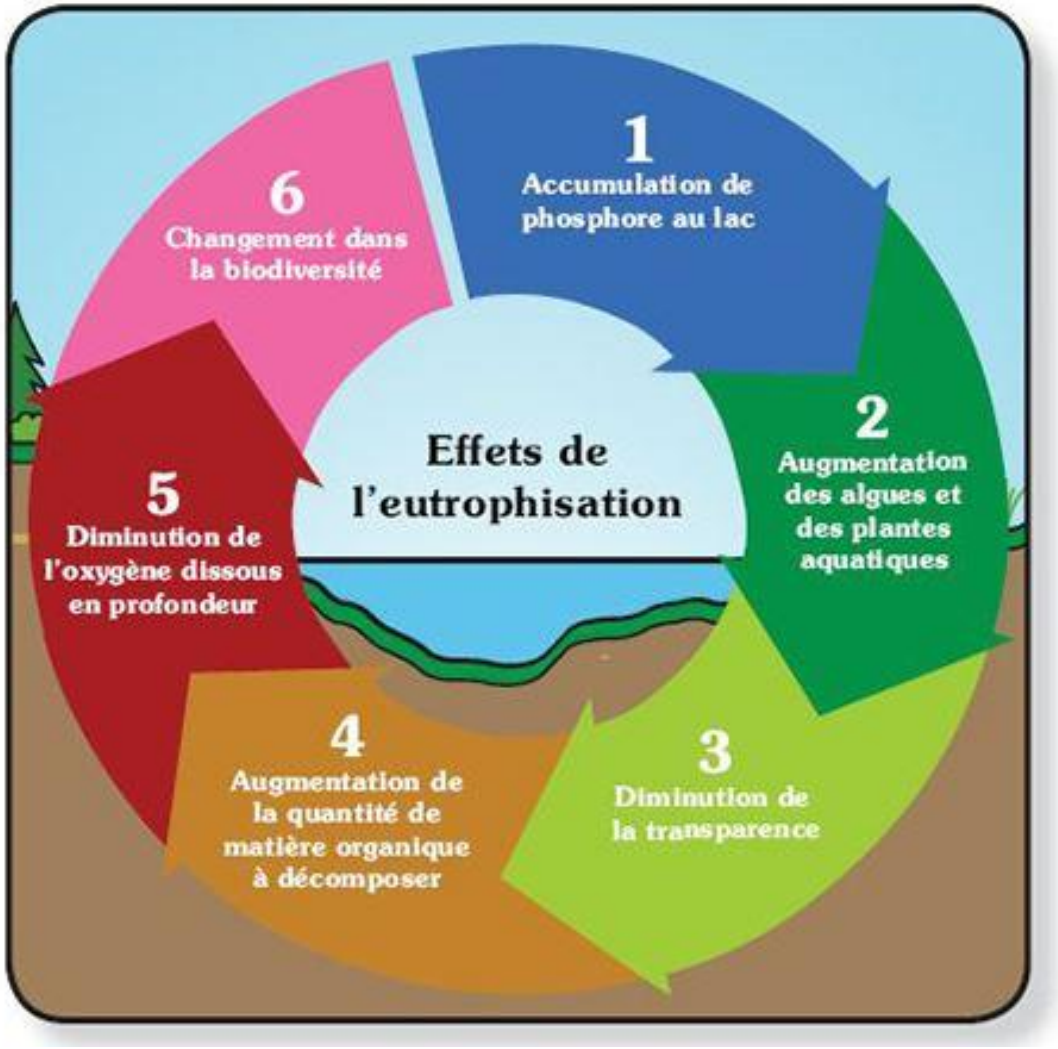

1. Perte d'usages
2. Perte de biodiversité
3. Perte des services écologiques :
   p.e. alimentation en eau potable

Source : Bleu Laurentides - Au menu : un régime faible en azote et phosphore. CRE Laurentides 2013

Les floraisons de cyano-bactéries

Depuis 1999, des signalements de floraison d'algues bleu-vert ont été rapportés dans plus de **200 milieux aquatiques** répartis dans plusieurs bassins versants **au Québec.**

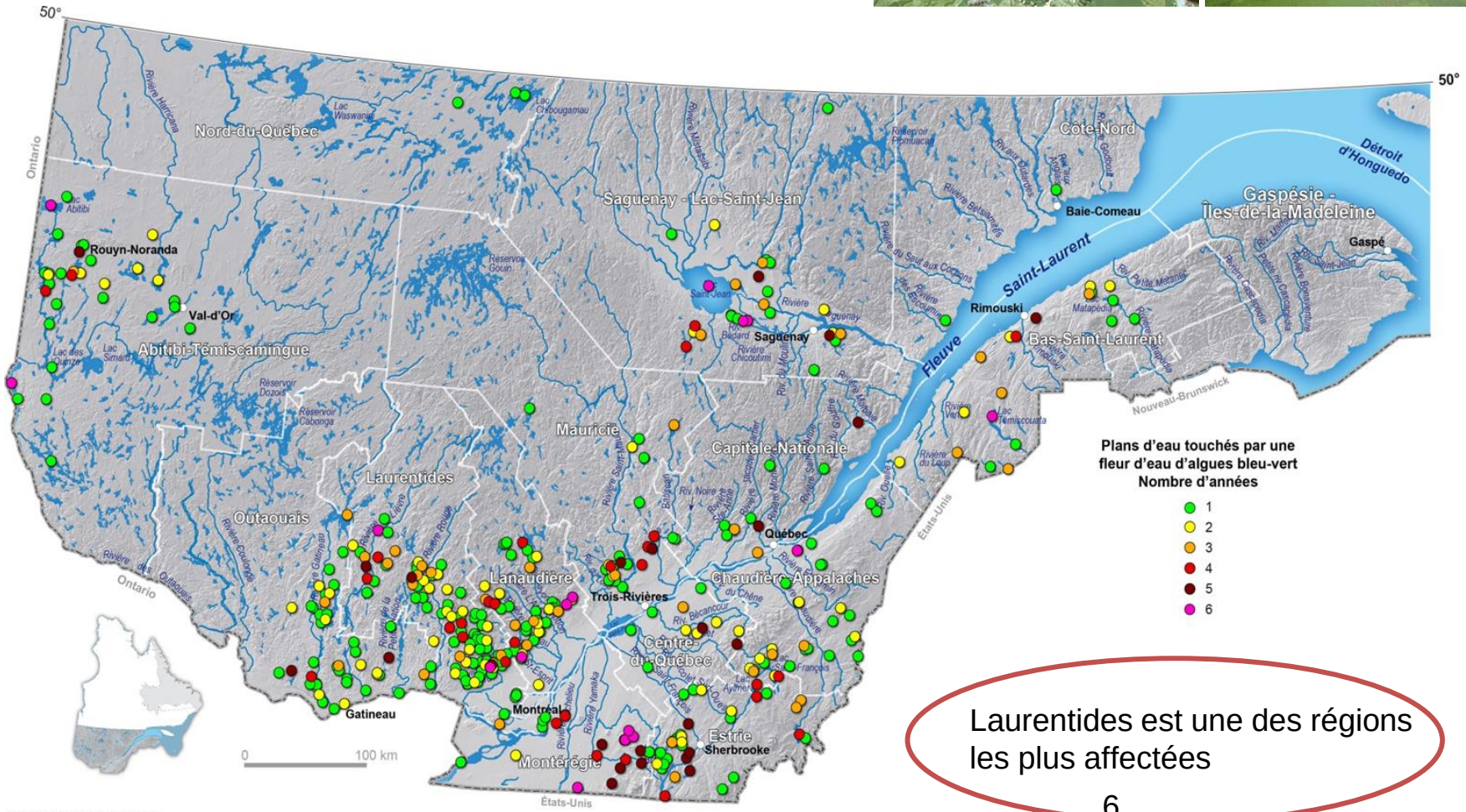

Laurentides est une des régions les plus affectées

© Gouvernement du Québec, 2014
Source : MDDELCC

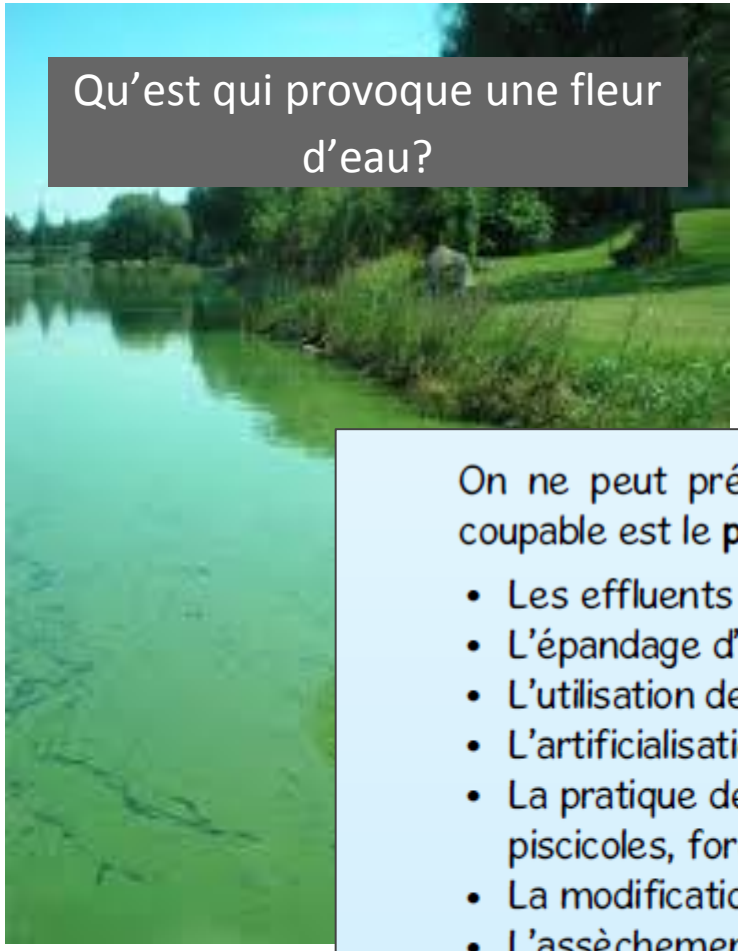

Qu'est qui provoque une fleur d'eau?

On ne peut prédire l'apparition d'une fleur d'eau, toutefois, le principal coupable est le **phosphore** rejeté en trop grande quantité avec :

- Les effluents des installations septiques.
- L'épandage d'engrais (organiques ou chimiques).
- L'utilisation de produits phosphatés.
- L'artificialisation de la bande riveraine.
- La pratique de certaines activités: agricoles, piscicoles, forestières, etc.
- La modification du tracé des cours d'eau.
- L'assèchement des milieux humides.

Une eau stagnante ou à faible courant ainsi qu'une température élevée peuvent favoriser leur développement.

Source : Bleu Laurentides - Les <<blues>> des lacs. CRE Laurentides 2013

Envasement, sédimentation et érosion de berges

- la dégradation des rives (15 m)
- le remblayage
- la destruction de milieux humides
- la dégradation de l'encadrement forestier (100 m)
- la construction de barrage et de travaux de dérivation
- l’érosion et la gestion des eaux de ruissellement
- les embarcations motorisées et les vagues

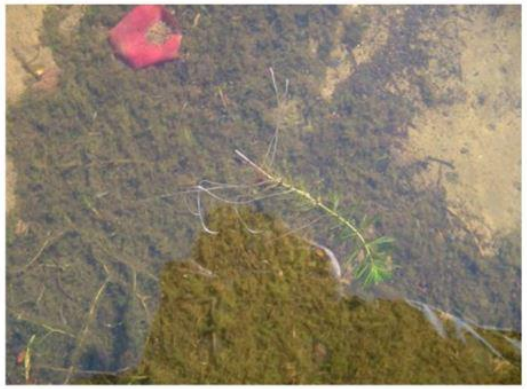

Les végétaux aquatiques contribuent au bon fonctionnement de l'écosystème :

- Fournissent des abris, des lieux de reproduction et d'alimentation à la faune du lac.
- Filtrent l'eau en absorbant une partie des nutriments et contaminants.
- Freinent l'action des vagues protégeant ainsi les rives de l'érosion.
- Stabilisent les sédiments en place lorsqu'ils sont enracinés.
- Contribuent à maintenir une température stable dans la zone littorale grâce à leur feuillage.

Toutefois, l'augmentation de nutriments, de la température de l'eau et les pressions humaines ont comme conséquence :

L'envahissement par les plantes

Source : Bleu Laurentides - Un monde vert dans un univers d'eau ! CRE Laurentides 2013

La bande riveraine

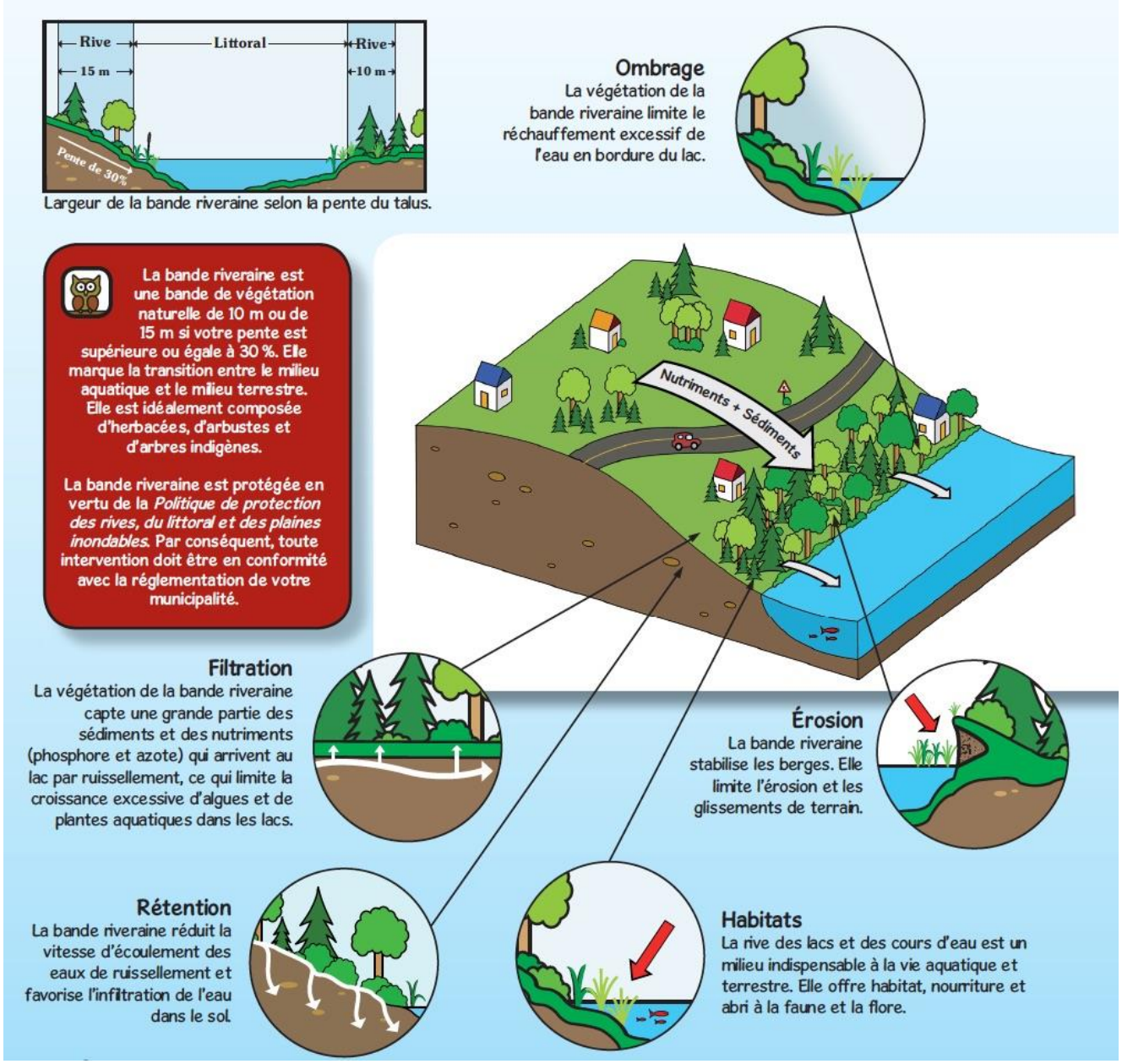

Source : Bleu Laurentides - La bande riveraine: le bouclier des lacs ! CRE Laurentides 2013

La réglementation applicable :

Les bandes riveraines sont protégées par les dispositions de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (Q-2, r.35) du gouvernement du Québec, sans égard à leur propriété, qu'elle soit privée ou publique.

La Politique est mise en oeuvre par le Règlement de zonage de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Diverses interventions à des fins privées sont possibles dans la bande riveraine, mais préalable à l'émission d'un certificat d'autorisation de la municipalité.

Par contre, les travaux, constructions ou ouvrages destinés à des fins d'accès public ou municipales, industrielles, commerciales sont soumis à l'obtention d'une autorisation de la part du MDDELCC.

Que suis-je autorisé à faire sur ma rive de lac ou de cours d'eau ?

Toutes les interventions susceptibles de détruire ou de modifier la couverture végétale des rives, de porter le sol à nu ou d'en affecter la stabilité, ou qui empiètent sur le littoral sont interdites en milieu riverain, à l'exception de :

- Aménager une ouverture d'une largeur maximale de 5 mètres donnant accès au plan d'eau, lorsque la rive présente une pente faible (<30%);
- Élaguer ou émonder les branches nécessaires à l'aménagement d'une fenêtre de 5 mètres de largeur dans l'écran de végétation, lorsque la rive présente une pente forte (>30%);
- Restaurer les rives dégradées par la plantation ou l'ensemencement de végétaux indigènes adaptés aux rives (arbustes, arbres et herbacées);
- Effectuer une coupe d'assainissement en laissant en place les arbres morts qui offrent à la faune abri et nourriture, tant qu'ils ne sont pas porteurs de maladies ou dangereux pour les utilisateurs du terrain ou la stabilité de la bande riveraine.
- Installer des clôtures, toujours dans le respect de la végétation riveraine naturelle.

Qu’est-ce qu’un milieu humide?

Un milieu humide est une zone qui retient l’eau de façon temporaire ou permanente. Certains milieux humides retiennent l’eau pendant toute l’année, alors que d’autres la retiennent pendant un ou deux mois tous les printemps.

On les appelle communément des marécages, des étangs ou des marais.

Classes de milieux humides :

Source : Canards illimités Canada. http://www.canards.ca/

Si les forêts sont les poumons de notre planète, Les milieux humides en sont les reins.

Plusieurs biens et services écologiques rendus à la société :

Éponges naturelles

- Rechargent la nappe phréatique
- Régularisent les débits
- Réduisent les risques d'inondation
- Diminuent l'érosion
- Atténuent les effats de la sécheresse

Produits de consommation

- Alimentation: poissons, canneberges, bleuets, etc.)
- Médicaments

Économie locale

- Récréotourisme: randonnée, observation, canotage
- Paysage
- Chasse, pêche, piégeage

Patrimoine naturel

- Habitats essentiels pour une grande diversité d'espèces animales et végétales

Filtres naturels

- Captent les sédiments, les nutriments et les polluants
- Assurent une eau de qualité

Source : Canards illimités Canada. http://www.canards.ca/

Les interventions aux milieux humides ne sont pas possibles pour des fins résidentiels

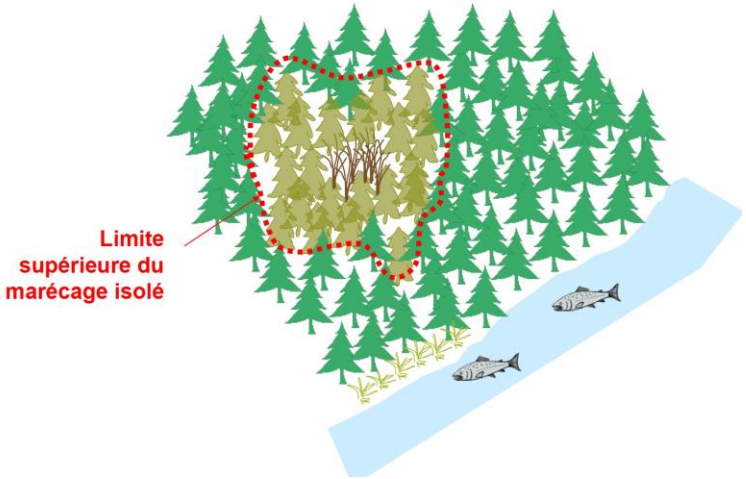

Les milieux humides isolés

Tout projet touchant un **milieu humide isolé,** destiné à des fins d'accès publics ou municipales, industrielles, commerciales ou publiques dans les périmètres urbains et les zones d'affectation **RV**, peut être autorisé après l'obtention d'un certificat d'autorisation du MDDELCC **en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) et de la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique (chapitre M-11.4).**

Les milieux hydriques

Les milieux humides adjacents aux lacs et aux cours d'eau sont considérés comme Milieux Hydriques (régis à la fois par l'article 22 de la LQE et les dispositions particulières de la Politique de protection des rives, du littoral et de plaines inondables (Q-2, r.35).

Pour ces milieux il n'est pas possible de demander un certificat d'autorisation, car il n'y a pas de règlement pour les mesures de compensation

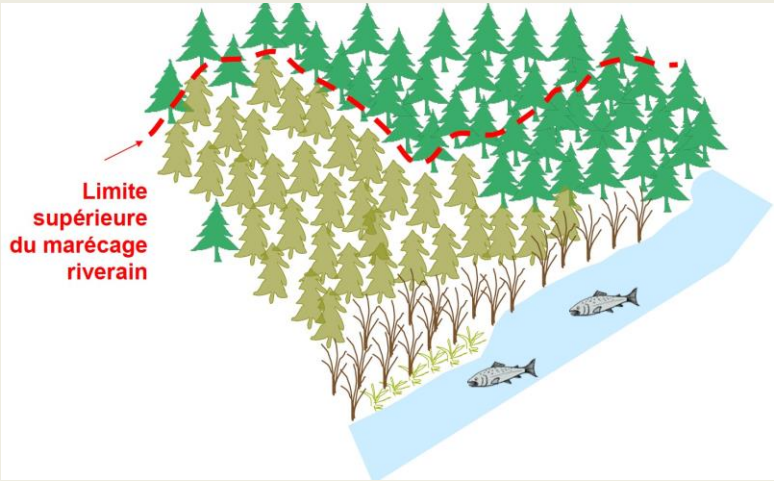

Source : MDDEP, 2012. Les milieux humides et l'autorisation environnementale, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Direction des politiques de l'eau et Pôle d'expertise hydrique et naturel. 41 pages + annexes.

Prendre de l'eau nous assure la vie…
Mais prendre conscience nous assurera de l'eau !

Il n'existe pas de solution miracle, mais plusieurs recommandations peuvent être bénéfiques pour améliorer la santé des plans d'eau :

- Conservez le bouclier végétal naturel de votre rive sur une largeur de 10 à 15 mètres minimum. Reboisez avec des végétaux indigènes adaptés au milieu riverain.
- Évitez d'utiliser des engrais et du compost.
- Évitez les aménagements artificiels sur l'ensemble de votre propriété. Des matériaux tel que le béton sont imperméables et ne jouent pas le rôle de rétention et de filtration des eaux.
- Ne gaspillez pas l'eau. Réparez les fuites et apprenez à gérer votre consommation.
- Assurez-vous d'avoir une installation septique conforme et non déficiente, vidangez-la régulièrement.
- Privilégiez les produits domestiques sans phosphate.
- Ne modifiez pas l'écoulement naturel des cours d'eau.
- Les végétaux, algues et plantes aquatiques sont utiles. Ne désherbez pas les lacs !
- Apprenez à reconnaître les fleurs d'eau de cyanobactéries et les plantes exotiques envahissantes.
- Préservez les milieux humides.
- Naviguez-santé ! Privilégiez les activités récréatives telles que le kayak, vous préservez ainsi votre santé et celle du lac.
- Sensibilisez votre municipalité, vos amis, vos voisins proches et ceux de votre bassin versant.

Source : Bleu Laurentides - À la santé des lacs ! Et la nôtre ! CRE Laurentides 2013

Création d'une association de riveraines

Impliquez-vous dans une association de protection de lac ! ou participez à sa création

http://www.troussedeslacs.org

Parmi les nombreux avantages de se regrouper en association de lac, mentionnons :

- Démontrer une volonté collective de protéger le milieu naturel.
- Développer un partenariat avec les autres riverains, la municipalité et la communauté.
- Faire du réseautage avec d'autres associations.
- Créer une tribune pour sensibiliser les autres riverains et acteurs.
- Devenir un interlocuteur crédible auprès des municipalités, ministères et autres organismes.
- Poser des actions qui ne peuvent être entreprises par des individus.
- Faciliter l'accès à des subventions.
- Procéder à la cueillette et l'archivage d'informations (historiques, actuelles).

Source : Bleu Laurentides - Former une association. CRE Laurentides 2009

Projet de lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes dans la MRC d'Argenteuil (PAEE) en partenariat avec CRE Laurentides

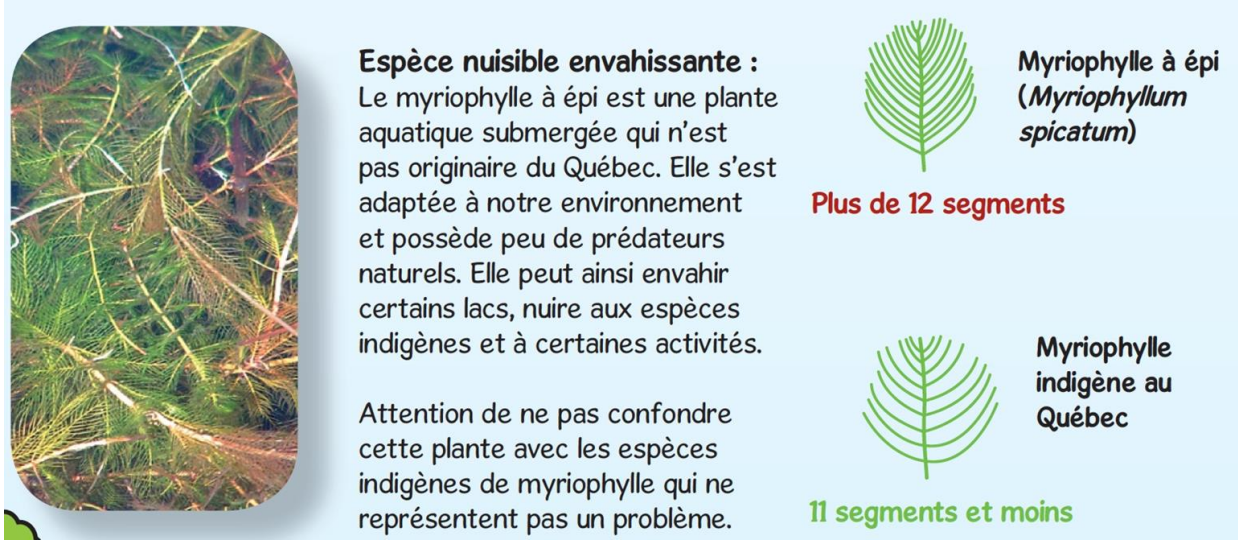

Caractérisation de 7 lacs dans le territoire de la municipalité.
Une séance d'information sur le projet fut donnée par le CRE Laurentides le 11 juin 2016
Une journée de sensibilisation sera réalisée au débarcadère de la municipalité de GSLR le 26 juillet
Si vous voulez vous impliquer n'hésitez pas à me contacter ! écrivez moi à ofarina@gslr.ca ou appelez-moi au 819 242 8762 poste 3136

Source : Bleu Laurentides - Un monde vert dans un univers d'eau ! CRE Laurentides 2013

Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) du MDDELCC

En collaboration avec ses partenaires, le RSVL poursuit les quatre objectifs suivants :

- Acquérir des données afin d'établir le niveau trophique d'un grand nombre de lacs et suivre leur évolution dans le temps;
- Dépister les lacs montrant des signes d'eutrophisation et de dégradation;
- Éduquer, sensibiliser, soutenir et informer les associations de riverains et les autres participants;
- Dresser un tableau général de la situation des lacs de villégiature au Québec.

Coordonnées des responsables
La Direction du suivi de l'état de l'environnement (DSEE) du ministère offre tout au long du projet son soutien aux associations et aux organismes qui se sont inscrits au réseau.

Léna Poissonnet et Manon Ouellet
Courriel : rsvl@mddelcc.gouv.qc.ca
Appels locaux : 418 521-3987 ou interurbains : 1 877 778-5227
Télécopieur : 418 643-9591

Conservation International - La Nature Parle

Sophie Marceau est Mère Nature
http://www.conservation.org/

L'Organisme de bassins versants des rivières **Rouge**, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) a été créé en septembre 2009

http://www.rpns.ca

Grenville•sur•la•Rouge

De Cœur et de Nature

88, rue des Érables
Grenville-sur-la-Rouge
QC J0V 1B0
Téléphone: 819 242 8762 poste 3136
Télécopie: 819 242 9341

Visitez nous au : www.gslr.ca

MERCI BEAUCOUP et EAU plaisir !